



# Dossier de demande 2023 Aide individuelle aux sportifs inscrits sur liste ministérielle

Cadre réservé à l'administration

Date de réception au Pôle Aides Départementales

## Les conditions d'éligibilité

- 1- Etre licencié(e) dans un club ardennais pour la saison 2022-2023 ;
- 2- Etre inscrit(e) au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur la liste officielle du Ministère des sports dans une des 5 catégories suivantes :  
Élite, Senior, Relève, Collectifs nationaux, Espoir.

Le dossier est à retourner **impérativement avant le 31 mai 2023** à :  
**pole-aides-departementales@cd08.fr**

FÉDÉRATION SPORTIVE DE RATTACHEMENT (pas d'abréviations) :

## État civil

Nom / Prénom

Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

Sexe : Masculin      Féminin

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Courriel :

@

## Situation sociale

Collégien(ne)

Étudiant(e)

Lycéen(ne)

En formation professionnelle

Etablissement :

Ville :

Diplôme préparé :

Salarié(e) à temps partiel

Salarié(e) à temps plein

Sportif(ve) professionnel

Demandeur d'emploi

Employeur :

Ville :

Type de contrat (CDI, CDD, contrat aidé...) :

## Situation familiale et fiscale

Célibataire      Marié(e)      Pacsé(e)      Union libre      Divorcé(e)  
À la charge des parents ou tuteurs légaux      Indépendant fiscalement

## Situation sportive

Sport pratiqué :

Disciplines pratiquées :

Club :

Président :

Adresse du club :

Code postal :

Ville club **(A)** :

Liste ministérielle :    Élite                  Senior                  Relève                  Collectifs nationaux                  Espoir

Structure permanente d'entraînement :    Club                  Centre régional d'entraînement                  Centre de formation d'un club  
   CREPS Pôle Espoir                  CREPS Pôle France                  INSEP Pôle France

Adresse de la structure :

Code postal :

Ville structure **(B)** :

Lieu d'hébergement :    Famille ou famille d'accueil                  Internat de l'établissement scolaire                  Internat CREPS/INSEP  
   Logement individuel                  Logement en colocation

Adresse de l'hébergement :

Code postal :

Ville hébergement **(C)** :

## Budget lié à la pratique sportive

Estimation du coût de la pratique sportive pour la saison 2022/2023, uniquement les frais à votre charge personnelle, déduction faite de toute participation financière extérieure (clubs, ligues, collectivités territoriales, sponsors, etc....).

Ne sont pas à inscrire dans le tableau les coûts d'hébergement.

<b>Licence</b>	
<b>Matériel sportif, équipements sportifs</b>	
<b>Inscription en stages</b>	
<b>Déplacements en compétition à la charge du sportif</b> (non pris en charge par le club, la fédération...)	
<b>Autre</b> (précisez) :	

## Engagement du sportif en 2023 & 2024

- Porter le logo du Conseil départemental des Ardennes sur ses vêtements lors de toutes les compétitions auxquelles il participera, chaque fois que le règlement fédéral en vigueur ne l'interdira pas.
- Participer, sur invitation du Président du Conseil départemental des Ardennes, à un certain nombre de manifestations sportives, culturelles ou économiques, en vue de contribuer, grâce à son rayonnement, à favoriser l'image de marque des Ardennes.
- Intervenir dans 2 collèges ardennais afin d'évoquer les conditions de vie d'un sportif de haut niveau. Ces présences seront déterminées d'un commun accord pour respecter l'activité scolaire et les contraintes du calendrier du sportif de haut niveau.

## Pièces à joindre au dossier

Copie de la licence pour la saison sportive 2022/2023

Bilan sportif (coupures de presse,...) et financier de la saison 2021-2022

Votre palmarès en 10 lignes maximum

4 photos dont une d'identité

Relevé d'identité bancaire ou postal

### ATTENTION

**Tout dossier retourné au Département  
hors délais ne sera pas pris en compte.**

A \_\_\_\_\_, le (jj/mm/aaaa) :

Signature du sportif (ou du tuteur légal si le sportif est mineur)